

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

N°016

OBJET : CHARTE D'ENTRETIEN DES ÎLOTS DE FRAICHEUR DANS LES ÉCOLES			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 35	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt cinq septembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme BOUTALEB, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE

EXCUSES : M. ARIAS donne pouvoir à Mme CHESA, Mme BERNARD donne pouvoir à Mme DOUTRES, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, M. ICHE donne pouvoir à Mme BOUTALEB, Mme JULIEN donne pouvoir à M. BELMAS, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. CHAMLAJ.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Depuis 2021, la Ville s'est résolument engagée dans une démarche de transition écologique, avec pour objectif de répondre aux enjeux climatiques et sanitaires liés à l'intensification des épisodes de fortes chaleurs. L'amélioration du cadre de vie dans les établissements scolaires, notamment par la réduction de l'impact des îlots de chaleur urbains, constitue une priorité de cette action.

Dans cette perspective, un programme pluriannuel de création d'îlots de fraîcheur a été lancé sous l'expertise du Living Lab, relais Sciences-Société de Carcassonne. Il vise à désimperméabiliser et à revégétaliser les cours d'écoles, afin de favoriser le développement d'une nature urbaine résiliente. Ce dispositif permet de créer des zones d'ombre, de rafraîchir les espaces extérieurs comme intérieurs, et de renforcer le confort thermique des élèves et du personnel éducatif.

Le rapport préliminaire sur les premiers résultats obtenus sur l'ilot de fraîcheur prototype de l'école d'Isly, établi par Benoit Pujol, directeur de recherche au CNRS, s'avèrent très favorables tant sur le plan de rafraîchissement constaté que par la présence d'une biodiversité importante et fonctionnelle.

Consciente de l'importance de pérenniser ces aménagements, la Ville a élaboré, en concertation avec la Direction des services départementaux de l'éducation nationale, une charte d'entretien des îlots de fraîcheur.

Ce document de référence a pour vocation de :

- Structurer une démarche pédagogique à dimension environnementale,
- Intégrer l'entretien des espaces végétalisés dans les pratiques scolaires,
- Valoriser ces aménagements comme de nouveaux lieux de vie et d'apprentissage.

Afin de garantir une gestion adaptée et durable, chaque école bénéficiera en complément d'un guide d'entretien personnalisé, recensant les espèces végétales présentes, ainsi que les actions à mener (arrosage, désherbage, entretien courant) et leur fréquence.

L'organisation de l'entretien repose sur une répartition claire des interventions :

- Temps scolaire : prise en charge de l'entretien courant par les équipes pédagogiques, dans une logique éducative et participative avec les élèves,
- En dehors du temps scolaire et durant les vacances : intervention des services municipaux compétents pour l'entretien courant et spécifique.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de l'engagement de la Ville pour une école inclusive, durable et tournée vers l'avenir, dans laquelle l'éducation à l'environnement devient un levier essentiel du bien-être et de la citoyenneté.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer la charte d'entretien des îlots de fraîcheur,
- Mettre en œuvre les actions afférentes à son exécution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250925-26653-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2025

Publication : 02/10/2025